

ASSURANCE CHIENS CHATS

Objet du produit :

Remboursement des frais médicaux engagés par l'assuré pour son animal domestique chien ou chat.

Formules de garanties :

2 formules de garanties au choix :

- formule CONFORT : couvre les frais médicaux engagés suite à un accident
- formule SERENITE : couvre les frais médicaux engagés suite à un accident ou suite à une maladie

	FORMULES	
	CONFORT	SERENITE
SOINS COURANTS	garanti	garanti
Consultations, soins, examens, analyses, radiologie, échographie	garanti	garanti
Pharmacie	garanti	garanti
Frais de transport en ambulance animalière	garanti	garanti
FRAIS CHIRURGICAUX	garanti	garanti
Consultations, soins liés à l'intervention chirurgicale, examens, analyses, radiologie, anesthésie	garanti	garanti
Pharmacie	garanti	garanti
Frais de transport en ambulance animalière	garanti	garanti
Frais d'hospitalisation liés à l'intervention	garanti	garanti
ASSISTANCE	garanti	garanti
AUTRES FRAIS	-	garanti
Vaccination	-	garanti
Stérilisation	-	garanti

Conditions de souscription :

Conditions préalables:

- Animal à jour de ses vaccins et de leurs rappels ;
- Animal tatoué au dermographe ou par identification électronique par puce ;
- Animal en bonne santé et ne présentant pas de maladie congénitale ou héréditaire ni atteint de maladie chronique ou récidivante (3 fois la même maladie au cours de la dernière année).

Limites de souscription :

- Espèce : chien ou chat
- Race du chien (selon liste des races éligibles au produit) / pas de critère de race si chat
- Age à la souscription :
 - Chien : de 3 mois minimum à 7 ans maximum
 - Chat : de 3 mois à 10 ans maximum

Garanties viagères : pour les chiens assurés avant 8 ans et avant 11 ans pour les chats, les garanties pourront être maintenues à vie.

Sont exclus de la souscription :

- Les animaux de moins de 3 mois ;
- Les chiens de plus de 8 ans ou chats de plus de 11 ans au moment de la souscription du contrat ;
- Les animaux faisant partie d'un élevage ou d'une meute ;
- Les animaux utilisés à des fins professionnelles
- Les chiens des 1ère et 2ème catégories mentionnées à l'article L 211-12 du Code Rural (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense)

Montants des garanties :

Le remboursement des frais s'effectue à concurrence du montant des frais réels engagés, dans la limite du montant maximum des garanties et des montants annuels.

Les montants annuels représentent des plafonds qui ne peuvent être ni dépassés, ni reportés.

	formule CONFORT	formule SERENITE
MONTANT DES GARANTIES :		
Soins courants	100%	100%
Frais chirurgicaux	100%	100%
Assistance	Selon Convention Séparée avec Europ Assistance	
Autres frais :		
Vaccination	-	45€/animal/an
Stérilisation (forfait maximal pour toute la durée de vie de l'animal)	-	100€/animal
PLAFOND DE GARANTIE PAR AN ET PAR SINISTRE		
	1.500 €	2.200 €
FRANCHISE :		
Soins courants et frais chirurgicaux :	20% des frais avec minimum 20€ et maximum 70€ pour animaux en portefeuille au-delà de l'âge de souscription : 30% des frais avec minimum 40€ et maximum 100€	
Assistance :	pas de franchise	
Autres frais, vaccination, stérilisation :	pas de franchise	

Délais d'attente :

- **30 jours** pour les frais de soins et chirurgicaux **suite à un accident ;**
- **60 jours** pour les frais de soins, chirurgicaux, de vaccinations et de stérilisation **suite à une maladie**

Définitions des garanties :

Soins courants :

Sont remboursés les frais suivants :

- Honoraires du vétérinaire : consultation, visite ;
- Frais d'analyses de laboratoire, d'examens radiologiques prescrits par le vétérinaire ou réalisés par lui-même ;
- Frais de médicaments et produits pharmaceutiques prescrits ou administrés par le vétérinaire ;
- Frais de transport en ambulance animalière médicalement justifiés.

Frais chirurgicaux :

Sont remboursés les frais suivants :

- Honoraires propres à l'intervention chirurgicale;
- Frais de radiodiagnostic et d'examens de laboratoire ;
- Frais de pharmacie, d'anesthésie et de soins liés directement à l'intervention chirurgicale ;
- Frais de séjour en clinique vétérinaire nécessités par l'opération et sur justification médicale ;
- Frais de transport en ambulance animalière médicalement justifiés.

Assistance :

Sont organisées et prises en charge les prestations suivantes :

- 1) En cas d'hospitalisation du propriétaire :
 - Transport A/R d'un proche pour venir garder l'animal
 - Ou transport et garde de l'animal : vers un établissement de garde spécialisé ; ou chez un proche ; ou au domicile du propriétaire par un dog-sitter ;
- 2) En cas d'immobilisation du propriétaire suite à maladie ou accident :
 - Livraison à domicile de médicaments prescrits par vétérinaire
 - Transport A/R de l'animal chez le vétérinaire
- 3) Assistance téléphonique :
 - Information juridique et vie pratique ; information vétérinaire

Vaccination :

Sont pris en charge les frais d'une vaccination par an (frais de consultation vaccinale et coût du vaccin) effectué par un vétérinaire dans la limite de 45 € par animal assuré et par an.

Stérilisation / ovariectomie :

Sont pris en charge les frais engagés pour la stérilisation ou l'ovariectomie de l'animal assuré âgé de moins de 4 ans, dans la limite de 100 € (forfait maximal pour toute la durée de la vie de l'animal assuré).

Les principales exclusions :

Sont notamment exclus les frais :

- consécutifs aux maladies qui auraient pu être évitées si les vaccins préventifs avaient été faits :
 - chien : maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Leptospirose, Piroplasmose, Parvovirose, gastro-entérite virale, vaccin de la toux...
 - chat : Typhus, Coryza, Leucose féline, Calicivirose...
- non thérapeutiques liés à la gestation
- de tatouage
- d'euthanasie
- de radiothérapie, chimiothérapie
- de détartrage....

Documents contractuels :

- Conditions Générales CHIENS CHATS avec L'EQUITE ref EQ/AQ/0471
- Convention d'Assistance séparée CHIENS CHATS avec EUROP ASSISTANCE ref S90